

Direction des Ressources Humaines,
des Assemblées et des Finances
Services des Assemblées et de la Comptabilité

Arrêté N°21 - 2456

**désignant des représentants de la
Présidente du Conseil départemental
pour siéger au sein du comité local
de sécurité et de prévention de la
délinquance**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- VU l'article L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'installation du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 et l'élection de Sophie PANTEL en qualité de la Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération n°CD_21_1014 du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection de la commission permanente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_21_1018 en date du 1^{er} juillet 2021 portant désignation des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;
- VU l'article D 132-8 du code de la sécurité intérieure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: La Présidente du Conseil départemental désigne, pour la représenter et siéger au sein des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, les conseillers départementaux suivants :

- Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Mende :
Mme Françoise AMARGER-BRAJON
- Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Florac :
Mme Guylène PANTEL

- Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Marvejols :
M. Gilbert FONTUGNE
- Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint
Chély d'Apcher : M. Michel THEROND

ARTICLE 2 : les élus représenteront la Présidente pour la durée de leur mandat de conseiller départemental.

ARTICLE 3 Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 2 novembre 2021

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

